

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CRD1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Cinquante-deuxième session

En ligne

28 février – 4 mars et 9 mars 2022

REPARTITION DES COMPETENCES

ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES SELON L'ARTICLE II PARAGRAPHE 5 DU
REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Point	Objet	Référence du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres.¹	CX/FH 22/52/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires du Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/52/2
3	Questions découlant des travaux de la FAO et de l'OMS (y compris JEMRA) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/52/3
4	Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) Compétence partagée. Vote États membres.	CX/FH 22/52/4
5	Projet de Directives pour la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire à l'étape 7 - Observations en réponse à la CL 2021/04/OCS-FH Compétence partagée. Vote Union européenne.	REP20/FH App. III CX/FH 22/52/5
6	Avant-projet d'arbre de décision [(révision des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969)] à l'étape 4 - Observations en réponse à la CL 2021/62-FH Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/52/6 CX/FH 22/52/6-Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

7	<p>Avant-projet de Directives pour la maîtrise des <i>Escherichia coli</i> producteurs de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf crue, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages produits à partir de lait cru et les graines germées à l'étape 4</p> <p>- Observations en réponse à la CL 2021/63-FH</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 22/52/7</p> <p>CX/FH 22/52/7-Add.1</p>
8	<p>Avant-projet de Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production des aliments à l'étape 4</p> <p>- Observations en réponse à la CL 2021/64-FH</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 22/52/8</p> <p>CX/FH 22/52/8</p>
9	<p>Autres questions et travaux futurs²</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote Union européenne.</p>	
10	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence États membres.</p> <p>Vote États membres.</p>	
11	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence États membres.</p> <p>Vote États membres.³</p>	

² Ce point reste à l'ordre du jour par souci d'exhaustivité. Toutefois, aucune autre question ou travaux futurs ne seront examinés lors de la cinquante-deuxième session du CCFH.

³ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.